

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 10 décembre 2019 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Réal Leclerc, Simon Paquin, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan, Roger Côté et Serge Gagnon et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe et madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique.

12 333-12-19 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

12 334-12-19 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 novembre 2019
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 3 décembre 2019
5. Liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2019
6. Liste des chèques émis au mois de novembre 2019
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
9. Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
10. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

11. Autorisation - Facturation aux municipalités locales des frais relatifs aux travaux de cours d'eau pour l'année 2019
12. Table des préfets de Lanaudière – Participation financière pour l'année 2020
13. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière pour l'année 2020
14. Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2020
15. Indexation des salaires des employés de la MRC Les Moulins
16. Conférence du maire de Terrebonne lors du dîner de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) du 28 janvier 2020
17. Autorisation de signature – Politique de financement du Régime complémentaire de retraite des employés de la RAIM et de la MRC les Moulins
18. Entretien des locaux des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins situés au 2^e étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne pour l'année 2020
19. Dépôt du Rapport d'activités 2019 des Marchés publics Desjardins moulinois dans le cadre du protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) et autorisation de paiement à la SODAM
20. Approbation - Modification au Plan d'action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)
21. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Aminate dans le cadre du Plan d'action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins
22. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Uniatox dans le cadre du Plan d'action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins
23. Nomination du comité d'évaluation des projets présentés dans le cadre de l'appel de projets touristiques 2020
24. Affectation d'une somme reçue de Tourisme des Moulins (TDM) au Fonds de développement touristique - Terrebonne Mascouche (FDT-TM)
25. Autorisation de signature - Addenda à la Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Visionaturolab Inc.
26. Autorisation de signature – Entente avec Emploi-Québec pour le salon de l'emploi 2020

27. Création et composition du comité d'analyse des projets en économie sociale et des projets structurants
28. Appui aux Centres de la petite enfance (CPE) dans leurs démarches auprès du ministère de la Famille
29. Demande de partenariat financier à l'enquête qualitative régionale sur le navettage de Lanaudière Économique
30. Mandat pour un tournage vidéo hivernal afin de promouvoir la destination moulinoise
31. Mandat pour la production et la mise en valeur des deux (2) Webmagazines *Direction* pour l'année 2020
32. Tenue de l'événement La Cuvée le 12 février 2020 (incluant la location de salle et le service de traiteur)
33. Autorisation de paiement à l'entreprise Alide Bergeron & Fils – Travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche (certificat de paiement numéro 1)
34. Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Quote-part relative aux mandats octroyés par la MRC de L'Assomption pour des travaux supplémentaires d'entretien et d'aménagement le cas échéant (régalage des déblais sur le cours d'eau Cabane ronde) dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption
35. Appui à quelques MRC concernant le délai de prescription en matière d'infraction en lien avec les cours d'eau
36. Adoption du règlement numéro 97-33R-10 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT) et le cadre normatif qui y est associé
37. Adoption du règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 147 relatif à la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et le cadre normatif qui y est associé
38. Examen et approbation du règlement numéro 1104-9 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement de lotissement numéro 1104 afin d'intégrer des normes sur les lots à titre transitoire
39. Examen et approbation du règlement numéro 1088-7 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement de construction 1088 afin d'intégrer des normes minimales de construction durable
40. Autres sujets
 - 40.1 Nomination au comité consultatif économique (CCE) en lien avec le comité du développement économique et touristique (CDET) de la MRC Les Moulins

- 40.2 Nomination au comité consultatif touristique (CCT) en lien avec le comité du développement économique et touristique (CDET) de la MRC Les Moulins
- 40.3 Nomination de quatre (4) représentants des comités consultatifs au comité du développement économique (CCE) et touristique (CCT) de la MRC Les Moulins
- 40.4 Mandat de services professionnels pour la programmation du microsite relativement aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT)
- 40.5 Nomination d'un (1) représentant du conseil au comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

41. Période de questions

42. Clôture de la séance

ADOPTÉE

12 335-12-19 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 novembre 2019

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 novembre 2019 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

12 336-12-19 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 3 décembre 2019

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 3 décembre 2019 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

12 337-12-19 Liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2019

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2019 au montant de 144 273,39\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Décembre 2019* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-204 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 42 000,65\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de décembre soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 338-12-19 Liste des chèques émis au mois de novembre 2019

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de novembre 2019, pour un montant de 552 744,20 \$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Novembre 2019* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-205 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 162,86\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de novembre 2019, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 339-12-19 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Décembre 2019* »).

ADOPTÉE

12 340-12-19 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 10 décembre 2019 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 10 décembre 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 341-12-19 Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 10 décembre 2019 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 10 décembre 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 342-12-19 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 3 décembre 2019 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 3 décembre 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 343-12-19 Autorisation - Facturation aux municipalités locales des frais relatifs aux travaux de cours d'eau pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins exerce sa compétence en matière de cours d'eau, depuis le 1^{er} janvier 2006, conformément à la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT QUE le budget annuel de la MRC Les Moulins affecte la somme que le conseil juge appropriée pour les fins de l'exercice de la compétence de la MRC en matière de cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2019, la MRC Les Moulins a avancé les dépenses reliées à sa compétence en matière de cours d'eau ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à facturer aux municipalités locales, les dépenses reliées à l'exercice de sa compétence en matière de cours d'eau pour l'année 2019, toute intervention dans les cours d'eau effectuée par la MRC étant assumée par la municipalité où se situe une telle intervention.

ADOPTÉE

12 344-12-19 Table des préfets de Lanaudière – Participation financière pour l’année 2020

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins s’engage à contribuer au financement de la Table des préfets de Lanaudière pour l’année 2020;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à la Table des préfets de Lanaudière 18,35% de ses coûts jusqu’à concurrence d’une somme de 78 627,92\$ pour l’année 2020.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-206 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant 78 627,92\$ poste budgétaire 2622-982 « *Table des préfets de Lanaudière* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 345-12-19 Renouvellement de l’adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière pour l’année 2020

CONSIDÉRANT QUE l’adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière se termine en décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de renouveler l’adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à Tourisme Lanaudière pour l’année 2020 au coût de 287,44\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-207 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 287,44 \$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Législation – Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 346-12-19 Renouvellement de l’adhésion à l’Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l’année 2020

CONSIDÉRANT QUE l’adhésion de la MRC Les Moulins à l’Union des municipalités du Québec (UMQ) se termine le 31 décembre 2019 ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2020, la cotisation annuelle étant de 463,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-208 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 463,00\$ excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Législation – Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 347-12-19 Indexation des salaires des employés de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun d'indexer les salaires des employés de la MRC Les Moulins pour l'année 2020 ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la grille salariale 2019 des employés de la MRC Les Moulins soit majorée de 2 % pour l'année 2020.

ADOPTÉE

12 348-12-19 Conférence du maire de Terrebonne lors du dîner de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) du 28 janvier 2020

CONSIDÉRANT la conférence du maire de Terrebonne, monsieur Marc-André Plante, qui se tiendra lors du dîner de la Chambre de commerce Les Moulins, le 28 janvier 2020, au Club de Golf Le Versant à Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la réservation de deux tables de huit (8) représentants par table de la MRC Les Moulins, afin de leur permettre d'assister au dîner-conférence du maire de Terrebonne, lequel aura lieu le 28 janvier 2020, au Club de golf Le Versant à Terrebonne, pour un montant 65,00\$ par personne, incluant les taxes. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat disponibilité de crédit numéro 2019-209 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant total de 1 040,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312, « *Législation – Congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 349-12-19 Autorisation de signature – Politique de financement du Régime complémentaire de retraite des employés de la RAIM et de la MRC les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les régimes complémentaires de retraite Québec et ses règlements afférents prévoit qu'un régime de retraite doit être doté d'une politique de financement;

CONSIDÉRANT QUE les actuaires et les parties se sont entendus sur une politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC les Moulins;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la « Politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC les Moulins », jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 350-12-19

Entretien des locaux des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins situés au 2e étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'entretien ménager des locaux situés au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro, datée du 6 décembre 2019, pour l'entretien ménager des locaux administratifs de la MRC Les Moulins situés au 2^e étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, au tarif de 400,00\$ par mois, excluant les taxes, à raison de 30 heures par mois, deux (2) fois/semaine et une fois par mois lors des séances du conseil;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro soit et est retenue pour l'entretien ménager des locaux administratifs de la MRC Les Moulins situés au deuxième (2^e) étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, au tarif de 400,00\$ par mois, excluant les taxes, à raison de 30 heures par mois, deux (2) fois/semaine et une fois par mois lors des séances du conseil, le tout conformément à l'offre de service datée du 6 décembre 2019.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-210 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 400,00\$ par mois, excluant les taxes, à raison de 30 heures par mois, 2 fois /semaine et une fois par mois lors des séances du conseil, poste budgétaire 2190-160 « *Entretien ménager - concierge* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 351-12-19

Dépôt du Rapport d'activités 2019 des Marchés publics Desjardins moulinois dans le cadre du protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) et autorisation de paiement à la SODAM

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11 170-01-18, adoptée le 16 janvier 2018, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature du protocole d'entente relatif aux Marchés publics Desjardins moulinois pour les années 2018 et 2019, lequel prévoyait une contribution de la part de la MRC Les Moulins d'une somme de 79 940,04\$, incluant les taxes, pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE ledit protocole stipule qu'une somme représentant 25% de l'aide soit accordée conditionnellement au dépôt du rapport d'activités;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'activités 2019 a été remis;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport d'activités 2019 des Marchés publics Desjardins moulois dans le cadre du protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) soit et est accepté pour dépôt et conséquemment, que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à versé à la SODAM, la somme de 25% de l'aide financière accordée pour l'année 2019, soit 19 985,01\$, incluant les taxes.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2622-974 « SODAM », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-3 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 730-01-19.

ADOPTÉE

12 352-12-19

Approbation – Modification au Plan d'action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'Entente relative au programme Mobilisation-Diversité entre la MRC les Moulins et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) la MRC Les Moulins doit produire un plan d'action ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 174-09-19, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le Plan d'action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) ;

CONSIDÉRANT QUE des activités et des montants initialement prévus au Plan d'action 2019-2020 ont changé, il y a lieu de faire approuver le Plan d'action 2019-2020 modifié ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la mise à jour du Plan d'action 2019-2020 du Programme Mobilisation-Diversité dans le cadre de l'Entente intervenue entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins soit et est acceptée et que le Plan d'action 2019-2020 modifié, joint à la présente résolution, soit et est approuvé.

ADOPTÉE

12 353-12-19

Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme AMINATE dans le cadre du Plan d'action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT l'Entente entre la MRC Les Moulins et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) relativement au soutien financier dans le cadre du Programme Mobilisation Diversité ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 352-12-19, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le Plan d'action 2019-2020 modifié du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT le Protocole d'entente à intervenir entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) pour la mise en place du Plan d'action 2019-2020 modifié du Programme Mobilisation Diversité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 12 045-06-19 ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) dans le cadre du Plan d'action 2019-2020 modifié du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement d'un montant de 16 700,00\$ à l'organisme AMINATE, et ce, à la signature du Protocole susmentionné.

QUE la résolution numéro 12 045-06-19 soit et est abrogée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-211 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant maximal de 66 800,00\$, poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIDI* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 354-12-19

Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Uniatox dans le cadre du Plan d'action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT l'Entente entre la MRC Les Moulins et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) relativement au soutien financier dans le cadre du Programme Mobilisation Diversité ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 353-12-19, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le Plan d'action 2019-2020 modifié du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT le Protocole d'entente à intervenir entre la MRC Les Moulins et l'organisme Uniatox pour les activités interculturelles de partage et de découvertes culinaires identifiées « *Uniatox* » dans le Plan d'action 2019-2020 modifié du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Uniatox dans le cadre du Plan d'action 2019-2020 modifié du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement d'un montant de 800,00\$ à l'organisme Uniatox, et ce, à la signature du Protocole susmentionné.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-212 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant maximal de 3 200,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIDI* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 355-12-19

Nomination du comité d'évaluation des projets présentés dans le cadre de l'appel de projets touristiques 2020

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 303-11-19, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le document : *Guide du demandeur* (incluant le formulaire de demande) pour l'appel de projets touristiques et a adopté les critères de sélection et a ratifié le lancement de l'appel de projets touristiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre en place un comité d'évaluation des projets touristiques en fonction des critères élaborés dans le *Guide du demandeur*;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le comité d'évaluations des projets présentés dans le cadre de l'appel de projets touristiques soit composé de trois (3) à cinq (5) membres parmi les personnes suivantes : monsieur Raynald Michaud, ancien président de Tourisme des Moulins, madame Catherine Leprince, représentante de la CCIM, monsieur Bernard Duhamel, représentant de Tourisme Lanaudière, monsieur Bruno Bellerose et monsieur Pierre Filteau, administrateur retraité de Tourisme des Moulins.

ADOPTÉE

12 356-12-19

Affectation d'une somme reçue de Tourisme des Moulins (TDM) au Fonds de développement touristique - Terrebonne Mascouche (FDT-TM)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place une nouvelle gouvernance par l'intégration de Tourisme des Moulins et du Centre local de développement économique des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 026-06-19, la convention de partage de Tourisme des Moulins a été déposée au conseil de la MRC Les Moulins, lequel en a pris acte ;

CONSIDÉRANT le transfert des actifs et des passifs de Tourisme des Moulins vers la MRC Les Moulins suite au dépôt de la convention de partage ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 024-06-19, le conseil de la MRC Les Moulins a constitué le Fonds de développement touristique – Terrebonne Mascouche (FDT-TM) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter la somme de 15 000,00\$ au Fonds de développement touristique – Terrebonne Mascouche (FDT-TM)

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'une somme de 15 000,00\$, provenant de Tourisme des Moulins suite au dépôt de la convention de partage dans le cadre de l'intégration de Tourisme des Moulins, soit affectée au Fonds de développement touristique – Terrebonne Mascouche (FDT-TM) de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

12 357-12-19

Autorisation de signature - Addenda à la Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Visionaturolab Inc.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Visionaturolab Inc. dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 11 976-05-19;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Visionaturolab Inc. souhaite dorénavant louer un bureau plutôt qu'un espace de coworking;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Visionaturolab Inc. dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 11 976-05-19, afin de louer un bureau plutôt qu'un espace de coworking.

ADOPTÉE

12 358-12-19

Autorisation de signature – Entente avec Emploi-Québec pour le salon de l'emploi 2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente avec Emploi pour le salon de l'emploi 2020;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente avec Emploi Québec pour le salon de l'emploi 2020.

ADOPTÉE

12 359-12-19

Création et composition du comité d'analyse des projets en économie sociale et des projets structurants

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 214-10-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le lancement du quatrième appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un comité d'analyse des projets en économie sociale et des projets structurants;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le comité d'analyse des projets en économie sociale et de projets structurants soit créé et qu'il soit composé comme suit : madame Chantale Cayer, conseillère aux services aux entreprises de la MRC Les Moulins, monsieur Youri Dufresne, conseiller en financement d'entreprises de la MRC Les Moulins, madame Mélanie Godin, conseillère Emploi Québec, madame Annie Brunette, directrice de comptes, Desjardins Entreprises, madame Darllie Pierre-Louis, présidente Économie sociale Lanaudière, monsieur Marc-André Girard, chef de l'administration des programmes CISSSL et madame Sylvie Cloutier, directrice CPE Petites Girouettes.

ADOPTÉE

12 360-12-19

Appui aux Centres de la petite enfance (CPE) dans leurs démarches auprès du ministère de la Famille

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 975-05-19, le conseil de la MRC Les Moulins a appuyé le déploiement de nouvelles places en Centres de la petite enfance (CPE) sur le territoire de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite réitérer son appui aux Centres de la petite enfance (CPE) dans leurs démarches auprès du ministère de la Famille ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie les Centres de la petite enfance (CPE) dans leurs démarches auprès du ministère de la Famille en vue de la réalisation des projets pour le déploiement des places qui leur ont été accordées.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer et transmettre une lettre en ce sens aux Centres de la petite enfance (CPE) concernés.

ADOPTÉE

12 361-12-19

Demande de partenariat financier à l'enquête qualitative régionale sur le navettage de Lanaudière Économique

CONSIDÉRANT QUE la région de Lanaudière est aux prises avec une difficulté de recrutement de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE pour la MRC Les Moulins, 53% des travailleurs navettent hors de la région de Lanaudière à des fins d'emplois;

CONSIDÉRANT QU'un ensemble de partenaires de la région de Lanaudière souhaite sonder les raisons qualitatives à cette réalité;

CONSIDÉRANT la demande de partenariat financier relativement à l'enquête qualitative régionale sur le navettage de Lanaudière Économique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent participer à ce projet;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la demande de partenariat financier à l'enquête qualitative régionale sur le navettage de Lanaudière Économique.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-213 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 021,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-419 « *Honoraires professionnels* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 362-12-19 Mandat pour un tournage vidéo hivernal afin de promouvoir la destination moulinoise

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent donner un mandat pour un tournage vidéo hivernal afin de promouvoir la destination moulinoise

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Sonex Multimedia, datée du 2 décembre 2019, au montant de 1 400,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Sonex Multimedia, datée du 2 décembre 2019, au montant de 1 400,00\$, excluant les taxes, pour un tournage vidéo hivernal afin de promouvoir la destination moulinoise.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-214 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 400,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 363-12-19 Mandat pour la production et la mise en valeur des deux (2) Webmagazines Direction pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour procéder à la production et la mise en valeur des deux (2) Webmagazines Direction pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Journal La Revue, au montant de 10 415,00\$ excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Marc-André Plante et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service du Journal La Revue pour la production et la mise en valeur des deux (2) Webmagazines Direction pour l'année 2020, au montant de 10 415,00\$, excluant les taxes, et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-215 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 415,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2624-341 « *Publicité- information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 364-12-19 Tenue de l'événement La Cuvée le 12 février 2020 (incluant la location de salle et le service de traiteur

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement La Cuvée, le 12 février 2020;

CONSIDÉRANT la soumission du Club de Golf Le Mirage, au montant de 3 387,28\$, excluant les taxes, pour la tenue de l'événement La Cuvée le 12 février 2020, incluant la location de la salle et le service de traiteur;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission du Club de Golf Le Mirage, au montant de 3 387,28\$, excluant les taxes, pour la tenue de l'événement La Cuvée, le 12 février 2020, incluant la location de la salle et le service de traiteur et autorise le versement d'une somme de 3 387,28\$, excluant les taxes, dans le cadre de l'événement La Cuvée, le 12 février 2020 sur présentation de la facture et lorsque l'événement aura eu lieu.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-216 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 3 387,28\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-311 « *Frais de représentation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 365-12-19 Autorisation de paiement à l'entreprise Alide Bergeron & Fils – Travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche (certificat de paiement numéro 1)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 182-09-19, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée, pour un montant de 36 060,00\$, excluant les taxes, pour des travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 308-11-19, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté l'avis de changement numéro 1, lequel ne changeait pas la nature du mandat et était accessoire audit mandat mais qui entraînait des coûts supplémentaires de 765,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la facture numéro 1 de l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée. datée du 12 novembre 2019, au montant de 30 975,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement, datée du 6 décembre 2019, de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, au montant de 30 975,00\$, excluant les taxes, représentant le certificat de paiement numéro 1 pour les travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 30 975,00\$, excluant les taxes, à l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée, représentant le certificat de paiement numéro 1 relativement aux travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 6 décembre 2019 de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », les certificats de disponibilité de crédit n° 2019-152 et 2019-200 ayant déjà été émis par les résolutions numéros 12 182-09-19 et 12 308-11-19.

ADOPTÉE

12 366-12-19

Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Quote-part relative aux mandats octroyés par la MRC de L'Assomption pour des travaux supplémentaires d'entretien et d'aménagement le cas échéant (régalage des déblais sur le cours d'eau Cabane ronde) dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 355-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente intermunicipale entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 312-11-19, le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé à payer sa quote-part relativement au mandat pour l'exécution des travaux supplémentaires d'entretien et d'aménagement le cas échéant (régalage des déblais sur le cours d'eau Cabane ronde) dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption a mandaté l'entreprise Groupe RMA pour l'exécution des travaux susmentionnés ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la MRC Les Moulins a été établie à 31,85% ;

CONSIDÉRANT la facture numéro CRF1900238 transmise par la MRC de L'Assomption au montant de 482,77\$, excluant les taxes, pour les travaux susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 482,77\$, excluant les taxes, à la MRC de L'Assomption afin d'acquitter sa quote-part, pour les travaux supplémentaires d'entretien et d'aménagement le cas échéant (régalage des déblais sur le cours d'eau Cabane ronde) dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption, le tout conformément à la facture numéro CRF1900238 transmise par la MRC de L'Assomption.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-75 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 312-11-19.

ADOPTÉE

12 367-12-19

Appui à quelques MRC concernant le délai de prescription en matière d'infraction en lien avec les cours d'eau

CONSIDÉRANT le jugement rendu par la Cour d'appel du Québec dans la cause opposant la MRC d'Arthabaska et M. Sylvain Landry (n° 200-09- 009670-172) concernant l'interprétation du délai de prescription;

CONSIDÉRANT les impacts de ce jugement sur les instances municipales chargées d'appliquer leurs réglementations, entre autres et notamment celles concernant les cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le jugement rendu par la Cour d'appel a notamment pour conséquence de confirmer qu'à moins de disposition contraire de la Loi, toute poursuite pénale se prescrit par un an à compter de la date de perpétration de l'infraction et non à compter de la date de la connaissance de l'infraction;

CONSIDÉRANT QUE le jugement rendu par la Cour d'appel rend très difficile la preuve de la date de l'infraction;

CONSIDÉRANT QUE, si le délai débute à compter de la date de l'infraction, le recours pénal risque d'être prescrit à la date de la connaissance de l'infraction par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique aura un impact certain pour les MRC et pour les municipalités locales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ledit jugement pourrait causer un préjudice en matière d'équité pour ceux et celles qui respectent la réglementation municipale;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'analyser l'impact du jugement rendu par la Cour d'appel (cause n° 200-09-009670-172) concernant l'interprétation du délai de prescription et, le cas échéant, de demander une modification à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) afin que le délai de prescription d'un an débute à compter de la «constatation» d'une infraction, ainsi qu'une modification à la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47. 1) à l'égard de la réglementation en matière de gestion des cours d'eau (articles 103 et ss.).

QUE copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame André Laforest, aux députés provinciaux dont les circonscriptions sont situées sur le territoire de la MRC Les Moulins, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), aux MRC de Lanaudière ainsi qu'aux villes de Terrebonne et Mascouche.

ADOPTÉE

12 368-12-19

Adoption du règlement numéro 97-33R-10 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT) et le cadre normatif qui y est associé

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 236-10-19, un avis de motion a été donné et le projet de règlement numéro 97-33R-10 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT) et le cadre normatif qui y est associé;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 97-33R-10 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT) et le cadre normatif qui y est associé afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT) et le cadre normatif qui y est associé.

Une copie du règlement a été remise aux membres du conseil du moins soixante-douze (72) heures avant le début de la présente séance.

ADOPTÉE

12 369-12-19

Adoption du règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 147 relatif à la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et le cadre normatif qui y est associé

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en vue de l'adoption du règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 147 a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 27 novembre 2019 que le projet de règlement a été déposé et présenté ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 147 relatif à la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et le cadre normatif qui y est associé dont l'objet est d'appliquer sur le territoire de la MRC Les Moulins, la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et le cadre normatif qui y est associé.

Une copie du règlement a été remise aux membres du conseil du moins soixante-douze (72) heures avant le début de la présente séance.

ADOPTÉE

12 370-12-19

Examen et approbation du règlement numéro 1104-9 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement de lotissement numéro 1104 afin d'intégrer des normes sur les lots à titre transitoire

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1104-9 modifiant son règlement de lotissement numéro 1104 afin d'intégrer des normes sur les lots à titre transitoire;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1104-9 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement de lotissement numéro 1104 afin d'intégrer des normes sur les lots à titre transitoire.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 371-12-19

Examen et approbation du règlement numéro 1088-7 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement de construction 1088 afin d'intégrer des normes minimales de construction

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1088-7 modifiant son règlement de construction numéro 1088 afin d'intégrer des normes minimales de construction;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1088-7 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement de construction numéro 1088 afin d'intégrer des normes minimales de construction.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 372-12-19

Nomination au comité consultatif économique (CCE) en lien avec le comité du développement économique et touristique (CDET) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a formé un comité consultatif économique (CCE) ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de certains représentants expire le 31 décembre 2019, il y a lieu de combler ces sièges ;

CONSIDÉRANT QUE madame Renée Chartier et monsieur Sylvain Chartier ont déposé le formulaire requis et ont manifesté leur intérêt à poursuivre leur implication au sein du comité susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Renée Chartier soit et est nommée à titre de représentante au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins, secteur coopératives et économie sociale, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

QUE monsieur Sylvain Chartier soit et est nommé à titre de représentant au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins, secteur industriels et technologies, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

12 373-12-19

Nomination au comité consultatif touristique (CCT) en lien avec le comité du développement économique et touristique (CDET) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a formé un comité consultatif touristique (CCT) ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de certains représentants expire le 31 décembre 2019, il y a lieu de combler ces sièges ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yvon Fréchette et monsieur Claude Martel ont déposé le formulaire requis et ont manifesté leur intérêt à poursuivre leur implication au sein du comité susmentionné ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Yvon Fréchette soit et est nommé à titre de représentant au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

QUE monsieur Claude Martel soit et est nommé à titre de représentant au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

12 374-12-19

Nomination de quatre (4) représentants en provenance des comités consultatifs (CCE) et (CCT) au comité de développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a formé un comité du développement économique et touristique (CDET) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a également formé un comité consultatif économique (CCE) et un comité consultatif touristique (CCT) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a permis à deux (2) représentants, en provenance de chacun de ces comités consultatifs, de siéger au comité du développement économique et touristique (CDET) ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des quatre (4) représentants actuels au comité du développement économique et touristique (CDET) expire le 31 décembre 2019, il y a lieu de combler ces quatre (4) sièges ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Renée Chartier et monsieur Sylvain Chartier soient et sont nommés à titre de représentants en provenance du comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins pour siéger au comité du développement économique et touristique (CDET) de la MRC Les Moulins, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

QUE monsieur Yvon Fréchette et monsieur Claude Martel soient et sont nommés à titre de représentants en provenance du comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins pour siéger au comité du développement économique et touristique (CDET) de la MRC Les Moulins, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

12 375-12-19

Mandat de services professionnels pour la programmation du microsite relativement aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 368-12-19, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le règlement numéro 97-33R-10 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT) et le cadre normatif qui y est associé ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite créer un microsite relativement aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT) afin d'y diffuser l'information pertinente sur le sujet;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Webit datée de décembre 2019, au montant maximum de 1 880,00\$, excluant les taxes, plus un taux horaire de 105,00\$, excluant les taxes, pour les heures excédentaires le cas échéant, pour la programmation du microsite relativement aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT);

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Webit datée de décembre 2019, pour un montant maximum de 1 880,00\$, excluant les taxes, plus un taux horaire de 105,00\$, excluant les taxes, pour un maximum de 27 heures excédentaires le cas échéant, pour la programmation du microsite relativement aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-217 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 4 715,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 376-12-19

Nomination d'un (1) représentant du conseil au comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 185-01-18 et 12 228-10-19, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un (1) nouveau membre en remplacement de madame Louise Forest ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Roger Côté soit et est nommé membre du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins en remplacement de madame Louise Forest.

QUE les membres du conseil remercient madame Louise Forest pour sa participation et son implication au sein du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Madame Pénélope Clermont, journaliste pour le journal La Revue, s'informe concernant le point 36 de l'ordre du jour.

12 377-12-19 Clôture de la séance

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-
trésorière adjointe et directrice du service
du greffe

